



Avis du 24 août 2023 relatif à un projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses adaptations de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

I. Introduction

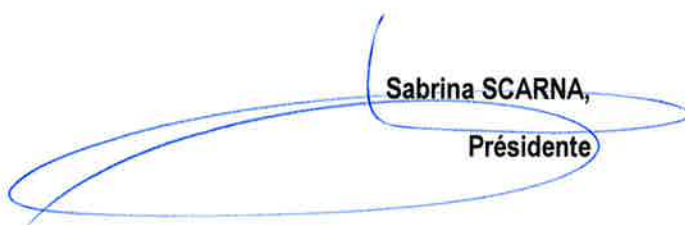
Le Conseil a été saisi en date du 1er juillet 2023 par le cabinet du Ministre du budget afin d'examiner un projet de d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses adaptations de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

Le projet a été examiné par le Conseil lors de sa séance du 24 août 2023.

Il a rendu l'avis qui suit :

II. Avis

Le texte proposé, qui constitue essentiellement une simplification opérationnelle pour le SPW Finances, n'appelle pas d'observation particulière.



Sabrina SCARNA,
Présidente